

FINACORP OBLIGATAIRE SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2020

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2020

En exécution de la mission de Commissariat aux comptes qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration de votre société et en application des dispositions de l'article 8 de la loi N° 2001-83 du 24 Juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers trimestriels ci-joints de FINACorp Obligataire SICAV arrêtés au 30 Septembre 2020 qui font apparaître un actif net de 3.485.060D et une valeur liquidative égale à 113^d,191 par action.

Ces états financiers trimestriels relèvent de la responsabilité de la Direction de la Société. Notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur la composition de l'actif au 30 Septembre 2020 sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers trimestriels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la Société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Conclusion :

Sur la base de notre examen limité nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que la composition de l'actif de FINACorp Obligataire SICAV ne présente pas sincèrement, dans tous les aspects significatifs, la situation de la Société arrêtée au 30 Septembre 2020.

Paragraphes post-conclusion :

Nous attirons votre attention sur les points suivants :

- La note 3.3 des états financiers, décrit la nouvelle méthode adoptée par la société FINACorp Obligataire SICAV pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

- Les fonds investis dans des valeurs mobilières et des placements monétaires, représentent 47,96 % de l'actif arrêté à la date du 30 Septembre 2020. Cette proportion est en dessous du seuil minimum de 80% fixé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 Septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif.
- Les liquidités et quasi-liquidités représentent 52,04% de l'actif arrêté à la date du 30 Septembre 2020. Cette proportion est au-dessus du seuil maximum de 20% fixé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 Septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif.
- L'Assemblée Générale Extraordinaire, réunie en date du 27/12/2017, a approuvé la décision du Conseil d'Administration, réuni en date du 29/11/2017, de modifier le type de la société FINACorp Obligataire SICAV d'une SICAV de distribution en une SICAV de capitalisation. Ainsi, les sommes distribuables seront intégralement capitalisées chaque année. Ce changement de mode d'affectation des résultats a été publié au niveau du bulletin officiel du Conseil du Marché Financier en date du 20/12/2018.
- A la date de rédaction du présent rapport, le relevé titres dépositaire sur la situation du 30 Septembre 2020, ne nous a pas été communiqué.

Tunis, le 26 octobre 2020

Le Commissaire aux Comptes :

FMBZ KPMG TUNISIE

Skander MILADI

BILAN

LIBELLE	NOTE	Au 30.09.2020	Au 30.09.2019	Au 31.12.2019
<u>ACTIFS</u>				
PORTEFEUILLE-TITRES	AC1	1 685 144	2 257 558	2 186 111
a- Actions et valeurs assimilées		46 964	189 302	191 903
b- Obligations		1 638 180	2 068 256	1 994 208
c- Emprunts d'Etat		0	0	0
PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	1 828 867	1 541 235	1 801 320
a- Placements monétaires		0	0	0
b- Disponibilités		1 828 867	1 541 235	1 801 320
Créances d'exploitation		0	0	0
Autres actifs		0	0	0
TOTAL ACTIFS		3 514 011	3 798 793	3 987 430
<u>PASSIFS</u>				
		<u>28 950</u>	<u>25 645</u>	<u>31 183</u>
Opérateurs créditeurs	PA1	19 366	13 956	15 394
Autres créditeurs divers	PA2	9 584	11 689	15 789
<u>ACTIF NET</u>		<u>3 485 060</u>	<u>3 773 148</u>	<u>3 956 247</u>
Capital	CP1	3 082 161	3 490 534	3 616 449
Sommes capitalisables		402 900	282 614	339 798
a- Sommes capitalisables des exercices antérieurs		290 051	151 997	157 160
b- Résultat capitalisable de la période		114 546	134 414	180 627
c- Régul. Résultat capitalisables de la période		-1 698	-3 796	2 011
TOTAL ACTIF NET ET PASSIFS		3 514 011	3 798 793	3 987 430

ETAT DE RESULTAT

LIBELLE	NOTE	Du	Du	Du	Du	Du
		01.07.2020 au 30.09.2020	01.01.2020 au 30.09.2020	01.07.2019 au 30.09.2019	01.01.2019 au 30.09.2019	01.01.2019 au 31.12.2019
Revenus du portefeuille-titres	PR1	24 942	78 482	31 032	100 683	129 477
a- Dividendes		0	0	0	0	0
b- Revenus des obligations		24 942	78 482	31 032	99 019	127 814
c- Revenus des B.T.A		0	0	0	1 664	1 664
Revenus des placements monétaires	PR2	21 671	69 841	28 202	69 218	98 665
<u>Total des revenus des placements</u>		<u>46 613</u>	<u>148 323</u>	<u>59 234</u>	<u>169 901</u>	<u>228 142</u>
Charges de gestion des placements	CH 1	-6 767	-19 942	-7 315	-21 414	-28 667
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		39 845	128 381	51 919	148 487	199 475
Autres produits		0	0	0	0	0
Autres charges	CH 2	-4 657	-13 835	-4 759	-14 073	-18 849
RESULTAT D'EXPLOITATION		35 188	114 546	47 160	134 414	180 627
Régularisation du résultat d'exploitation		-1 382	-1 698	-10 774	-3 796	2 011
SOMMES CAPITALISABLES DE LA PERIODE		33 806	112 848	36 387	130 618	182 638
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		1 382	1 698	10 774	3 796	-2 011
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		-8 546	-6 109	2 570	4 564	7 165
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		10 586	12 592	0	0	0
Frais de négociation de titres		0	0	0	0	0
RESULTAT NET DE LA PERIODE		37 229	121 030	49 731	138 978	187 792

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

LIBELLE	Du 01.07.2020 au 30.09.2020	Du 01.01.2020 au 30.09.2020	Du 01.07.2019 au 30.09.2019	Du 01.01.2019 au 30.09.2019	Du 01.01.2019 au 31.12.2019
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>37 229</u>	<u>121 030</u>	<u>49 731</u>	<u>138 978</u>	<u>187 792</u>
a- Résultat d'exploitation	35 188	114 546	47 160	134 414	180 627
b- Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	-8 546	-6 109	2 570	4 564	7 165
c- Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres	10 586	12 592	0	0	0
d- Frais de négociation de titres	0	0	0	0	0
<u>Distributions de dividendes</u>	0	0	0	0	0
<u>Transactions sur le capital</u>	<u>-36 333</u>	<u>-592 216</u>	<u>-403 004</u>	<u>-135 766</u>	<u>-1 480</u>
<u>a- Souscriptions</u>	<u>143 705</u>	<u>474 040</u>	<u>85 814</u>	<u>1 326 654</u>	<u>2 609 181</u>
- Capital	127 900	425 900	79 900	1 252 700	2 426 900
- Régularisation des sommes non distribuables	78	481	-14	-986	-162
- Régularisation des sommes capitalisables	15 727	47 659	5 928	74 939	182 443
<u>b- Rachats</u>	<u>180 039</u>	<u>1 066 256</u>	<u>488 818</u>	<u>1 462 419</u>	<u>2 610 661</u>
- Capital	159 800	966 000	456 500	1 379 400	2 430 300
- Régularisation des sommes non distribuables	124	1 153	-156	-1 023	-213
- Régularisation des sommes capitalisables	20 115	99 104	32 474	84 042	180 574
VARIATION DE L'ACTIF NET	896	-471 187	-353 273	3 213	186 312
<u>ACTIF NET</u>					
a- Début de période	3 484 165	3 956 247	4 126 421	3 769 935	3 769 935
b- Fin de période	3 485 060	3 485 060	3 773 148	3 773 148	3 956 247
<u>NOMBRE D' ACTIONS</u>					
a- Début de période	31 108	36 190	38 723	36 224	36 224
b- Fin de période	30 789	30 789	34 957	34 957	36 190
VALEUR LIQUIDATIVE	113,191	113,191	107,936	107,936	109,318
TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	4,270%	4,732%	5,116%	4,964%	5,041%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
ARRETEES AU 30 SEPTEMBRE 2020

(Unité en Dinars Tunisiens)

PRESENTATION DE LA SOCIETE

Dénomination : FINACORP OBLIGATAIRE SICAV (FINA O SICAV) ;

Forme juridique : Société d'Investissement à Capital Variable ;

Catégorie : Obligataire ;

Type de l'OPCVM : OPCVM de capitalisation ;

Objet : La gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières par l'utilisation exclusive de ses fonds propres ;

Législation applicable : Code des OPC promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 tel que modifié et complété par les textes subséquents et ses textes d'application ;

Règlement du Conseil du Marché financier relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers visé par l'arrêté du Ministre des Finances du 29 avril 2010, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Siège social : Rue du Lac Loch Ness -Les Berges du Lac - 1053 Tunis ;

Capital initial : 1.000.000 dinars divisés en 10.000 actions de 100 dinars chacune ;

Agrément du CMF : Agrément n°49-2006 du 27 décembre 2006 ;

NOTE 1 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au **30 Septembre 2020** sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

NOTE 2 : PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au **30 Septembre 2020**, sont établis conformément au système comptable des entreprises et notamment les normes NC16, NC 17 et NC 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels arrêtés au **30 Septembre 2020** sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, entant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3- 3 Evaluation des placements en obligations et valeurs similaires et en placements monétaires

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au **30 Septembre 2020**, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 ;

La société FinaCorp Obligataire SICAV ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} Janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 »,

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3- 4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3- 5 Unité monétaire

Les états financiers trimestriels arrêtés au **30 Septembre 2020** de FINACorp Obligataire SICAV sont libellés en monnaie locale, en l'occurrence le dinar tunisien.

4 - NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

AC1 : Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au **30 Septembre 2020** à 1.685.144 D et se détaille comme suit :

Désignation du titre	Nombre de Titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 30.09.2020	% de l'Actif	% de l'Actif Net
Obligations		1 599 025	1 638 180	46,62%	47,01%
AB 2008 CAT B	3 000	120 000	122 449	3,48%	3,51%
AB 2009 SUB	1 150	30 625	30 628	0,87%	0,88%
AB 2012 SUB	3 500	70 000	70 186	2,00%	2,01%
AIL 2015-1	1 500	60 000	60 578	1,72%	1,74%
ATL 2013/2	300	6 000	6 303	0,18%	0,18%
ATL 2015-1	1 500	60 000	60 826	1,73%	1,75%
ATL 2015-2	1 000	20 000	20 718	0,59%	0,59%
BTE 2010	3 500	175 000	175 314	4,99%	5,03%
CIL 2016-2	1 000	40 000	41 502	1,18%	1,19%
CIL 2020-1	1 500	150 000	154 073	4,38%	4,42%
HL SUB 2015-1	2 500	150 000	158 076	4,50%	4,54%
HL 2015-2	2 500	150 000	154 826	4,41%	4,44%
STB 2010/1	3 000	99 900	102 128	2,91%	2,93%
TLS 2013/1	1 500	30 000	31 730	0,90%	0,91%
TLS 2014/1	3 000	60 000	61 508	1,75%	1,76%
TJL 2016-2	2 000	80 000	82 844	2,36%	2,38%
TJL 2019-1	1 000	80 000	82 002	2,33%	2,35%
UIB 2009/1	2 500	112 500	113 596	3,23%	3,26%
UIB 2012/1	3 500	105 000	108 892	3,10%	3,12%
Titres OPCVM		42 717	46 964	1,34%	1,35%
GO SICAV	400	42 717	46 964	1,34%	1,35%
Total		1 641 741	1 685 144	47,96%	48,35%

AC2 : Note sur les placements monétaires et disponibilités

Les placements monétaires et les disponibilités se détaillent comparativement comme suit :

Libellé	Solde au 30.09.2020	Solde au 30.09.2019	Solde au 31.12.2019
Disponibilités	1 828 867	1 541 235	1 801 320
Compte à terme	300 000	400 000	700 000
Intérêts courus sur compte à terme	1 075	10 972	5 917
Avoirs en banque	1 513 907	1 119 521	1 084 948
Intérêts sur dépôt à vue	13 884	10 742	10 455
Total	1 828 867	1 541 235	1 801 320

Le détail des comptes à terme se présente au **30 Septembre 2020** comme suit :

Libellé	Coût d'Acquisition	Valeur au 30.09.2020	% de l'Actif	% de l'Actif Net
COMPTE A TERME				
ATB CAT 07.09.2020 (90J) 6.81%	300 000	301 075	8,57%	8,64%
Total	300 000	301 075	8,57%	8,64%

Note sur les passifs :

Libellé	Solde au 30.09.2020	Solde au 30.09.2019	Solde au 31.12.2019
PA1 : Opérateurs Créditeurs			
Frais du gestionnaire	5 378	5 922	5 860
Frais du dépositaire	13 988	8 034	9 534
Total	19 366	13 956	15 394
PA2 : Autres créditeurs Divers			
Autres Opérateurs créditeurs (CAC)	3 744	3 741	5 001
Autres Créditeurs (CMF)	307	328	350
Charges budgétisées à payer	5 534	7 621	9 566
Etat, retenue à la source	0	0	872
Total	9 584	11 689	15 789

CP1 : Note sur le capital

Capital au 31.12.2019	
* Montant en nominal	3 619 000
* Nombre de Titres	36 190
* Nombre d'actionnaires	93
Souscriptions réalisées	
* Montant en nominal	425 900
* Nombre de titres émis	4 259
Rachats effectués	
* Montant en nominal	966 000
* Nombre de titres rachetés	9 660
Capital au 30.09.2020	
* Montant en nominal	3 078 900
* Nombre de Titres	30 789
* Nombre d'actionnaires	87

NOTE SUR LE MOUVEMENT DU CAPITAL ET DE L'ACTIF NET

Libellé	Mouvement sur le capital	Mouvement sur l'Actif Net
Capital Début de période au 31.12.2019	3 616 449	3 616 449
Souscriptions de la période	425 900	425 900
Rachats de la Période	-966 000	-966 000
Autres Mouvements	5 812	408 712
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	-6 109	-6 109
Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres	12 592	12 592
Régularisation Sommes non distribuables	-671	-671
Sommes capitalisables (a)		402 900
Montant Fin de période au 30.09.2020	3 082 161	3 485 060

(a) L'Assemblée Générale Extraordinaire, réunie en date du 27/12/2017, a approuvé la décision du Conseil d'Administration, réuni en date du 29/11/2017, de modifier le type de la société FINACorp Obligataire SICAV d'une SICAV de distribution en une SICAV de capitalisation. Ainsi, les sommes distribuables seront intégralement capitalisées chaque année. Ce changement de mode d'affectation des résultats a été publié au niveau du bulletin officiel du Conseil du Marché Financier en date du 20/12/2018.

PR1 : Note sur les revenus du Portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres se détaillent comparativement comme suit :

Libellé	Du 01.07.2020 au 30.09.2020	Du 01.01.2020 au 30.09.2020	Du 01.07.2019 au 30.09.2019	Du 01.01.2019 au 30.09.2019	Du 01.01.2019 au 31.12.2019
Revenus Des Obligations					
Intérêts	24 942	78 482	31 032	99 019	127 814
Revenus Des BTA					
Intérêts	0	0	0	1 664	1 664
Total	24 942	78 482	31 032	100 683	129 477

PR2 : Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires se détaillent comparativement comme suit :

Libellé	Du 01.07.2020 au 30.09.2020	Du 01.01.2020 au 30.09.2020	Du 01.07.2019 au 30.09.2019	Du 01.01.2019 au 30.09.2019	Du 01.01.2019 au 31.12.2019
Intérêts sur certificats de dépôt	4 514	18 940	10 143	19 724	28 675
Intérêts sur comptes de dépôt	17 156	50 901	18 058	49 494	69 990
Total	21 671	69 841	28 202	69 218	98 665

Note sur les charges de gestion :

Libellé	Du 01.07.2020 au 30.09.2020	Du 01.01.2020 au 30.09.2020	Du 01.07.2019 au 30.09.2019	Du 01.01.2019 au 30.09.2019	Du 01.01.2019 au 31.12.2019
CH1 : Charges de gestion des placements					
Rémunération du gestionnaire	5 271	15 488	5 815	16 964	22 717
Rémunération du dépositaire	1 496	4 454	1 500	4 450	5 950
Total	6 767	19 942	7 315	21 414	28 667
CH2 : Autres Charges					
Rémunération du CAC	1 257	3 743	1 260	3 740	5 000
Redevance CMF	886	2 603	977	2 851	3 818
Charges diverses	1	3	1	3	3
Charges budgétisées	2 514	7 486	2 521	7 479	10 027
Total	4 657	13 835	4 759	14 073	18 849

5 - AUTRES INFORMATIONS

5- 1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de FINACorp Obligataire SICAV est confiée à la société « FINACorp ». Celle-ci se charge des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0.5 % HT l'an calculée sur la base de l'actif net.

La rémunération de « FINACorp » au **30 Septembre 2020** s'élève à 15.488DT.

5- 2 Rémunération du dépositaire

La banque ATB assure les fonctions de dépositaire pour la société FINACorp Obligataire SICAV. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de la société et d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrant et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants.

En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit des honoraires annuels d'un montant de 5.000 DT HT.

La rémunération du dépositaire au **30 Septembre 2020** s'élève à 4.454 DT.